



SOMMAIRE

4	I. Animations des réseaux et mobilisation de la société civile
7	1. Les Écoles associées françaises de l'UNESCO
8	2. Les Chaires françaises Unesco
9	3. Les clubs français pour l'UNESCO
10	4. Villes apprenantes, créatives et inclusives françaises
11	II. Développement des coopérations en direction d'autres commissions nationales
12	1. Réunion du réseau européen des Commissions nationales
13	2. Série de brochures sur les aspects essentiels des rôles et travaux des commissions nationales
14	3. Les anniversaires 2020-2021
15	III. Le travail programmatique de la Commission nationale française pour l'UNESCO
17	1. Stratégie Éducation 2030
20	2. Politiques scientifiques, recherche et innovation
24	3. Lutte contre l'exclusion et Parité Hommes – Femmes
25	4. Protéger, conserver, promouvoir et transmettre le patrimoine
28	5. Liberté d'expression et développement des médias
30	IV. Accroissement de la visibilité
33	V. Comités nationaux et intergouvernementaux en appui des programmes de l'UNESCO
36	VI. Calendrier



ANIMATIONS DES RÉSEAUX
ET MOBILISATION DE LA
SOCIÉTÉ CIVILE

1. LES ÉCOLES ASSOCIÉES
FRANCAISES DE L'UNESCO

2. LES CHAIRES UNESCO
FRANCAISES

3. LES CLUBS FRANÇAIS UNESCO

4. VILLES APPRENANTES,
CRÉATIVES ET INCLUSIVES
FRANCAISES

ANIMATIONS DES RÉSEAUX ET MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



Bâtiment de l'UNESCO
© UNESCO

La Commission nationale française pour l'UNESCO relie les français et l'UNESCO.

La Commission nationale place au cœur de sa stratégie et de ses activités, la coopération avec la société civile. Pour y parvenir, la Commission nationale française favorise la réflexion collective et l'action concertée dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information.

Les partenariats et les réseaux sont au cœur de notre mandat : nous construisons nos projets avec des partenaires gouvernementaux, de la société civile, des autres commissions nationales.

Cette année encore, le développement de partenariats nous permettra d'étendre l'impact de nos projets. En plus de ces partenariats, nous utilisons Internet et les réseaux sociaux pour sensibiliser la société civile à nos actions.

Au cours de la période 2018-2020, la priorité est donnée au développement et au renforcement de la coopération avec les secteurs de l'UNESCO, les réseaux français: Ecoles associées, Clubs pour l'UNESCO, Chaires UNESCO, et les partenaires de la société civile et du secteur privé, en reconnaissance du rôle de la coopération dans le domaine de l'éducation, des sciences et de la culture pour la promotion de transformations sociales positives, de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel.

La diversification des partenaires auprès de la société civile, du secteur privé et la signature de partenariats avec des institutions scientifiques et académiques sont au cœur ces avancées afin de replacer la société civile dans l'action de la Commission française.

LES ÉCOLES ASSOCIÉES FRANÇAISES DE L'UNESCO

Les écoles associées de l'UNESCO créées en 1953 constituent un vaste réseau d'écoles dont le projet d'établissement favorise l'ouverture à l'international et le sens de l'engagement citoyen par le biais d'une éducation pluridisciplinaire. Ces écoles, allant du niveau de la maternelle au niveau post-bac, présentes dans plus de 180 pays regroupent près d'un million d'enseignants et plusieurs millions d'élèves dans plus de 11 500 établissements scolaires. Elles éduquent les jeunes aux valeurs de la paix et des droits de l'homme, à la préservation du patrimoine, à l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale, à la diversité culturelle, à la solidarité internationale et au dialogue interculturel. La France compte environs 121 écoles associées dont le réseau est animé par une coordinatrice nationale au sein de la Commission nationale française pour l'UNESCO. Le réseau français est également constitué de sept référents thématiques. Il s'agit d'enseignants formateurs dans leur académie et qui ont, de par leur expertise, le titre de référent national auprès du réseau des écoles associées de l'UNESCO.



- **Développement du réseau**

La visibilité du réseau des écoles associées est mise en valeur sur le site de l'UNESCO et sur le site de la Commission nationale française pour l'UNESCO, les blogs des écoles associées, les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Google+, Twitter), et sur le site internet des établissements. De nombreuses fois dans l'année les élèves participent avec leurs enseignants aux journées internationales. (ex : journée internationale de la tolérance, journée des droits de l'homme, journée de l'alphabétisation...).

Chaque adhésion d'une nouvelle école associée implique une charte signée par le chef d'établissement, un bilan d'activités annuel et la participation au séminaire national. Une école associée « applique une éducation de qualité et développe un programme de coopération internationale ». La Commission nationale développe ce réseau sur l'ensemble du territoire (Outre-mer compris) en direction prioritairement des zones sensibles et particulièrement des Zones d'Éducation Prioritaires. (ZEP)



Afin de promouvoir le label UNESCO auprès des établissements scolaires français, la Commission nationale française a programmé pour 2019, l'organisation de journées d'information en partenariat avec les rectorats, à Paris et dans les territoires.

- **Ambassadeurs en Herbe (AEFE et Ecoles Associées)**

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la CNFU et l'Agence d'enseignement du français à l'Étranger (AEFE), un établissement scolaire du réseau français des Ecoles Associées UNESCO, participe à la phase finale du concours lancé chaque année dans le réseau de l'AEFE. Ce concours offre l'opportunité à des collégiens ou lycéens de rivaliser par des joutes oratoires sur un thème annuel. Après la thématique globale du sport et de ses valeurs en 2018, le sujet du concours 2019 dont la finale se tiendra à Paris les 13, 14 et 15 mai, est celui de l'évolution de la science et ses retombées sur la société dans les prochaines



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



LES CHAIRES FRANÇAISES UNESCO

Il y a en France 37 chaires UNESCO et 4 réseaux Unitwin.

Une chaire UNESCO est implantée dans un établissement d'enseignement supérieur, dont elle relève directement. Elle développe un programme d'enseignement et de recherche avec une dimension pluridisciplinaire et repose sur une coopération internationale en impliquant obligatoirement, parmi ses partenaires, des institutions de pays en voie de développement. Une chaire UNESCO promeut les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs en partenariat avec la société civile.

Un réseau Unitwin est une fédération de chaires regroupées autour d'un même champ d'activité. (ex: le réseau ORBICOM pour la communication). Les chaires sont classées selon la nomenclature adoptée par l'Unesco, sous les rubriques suivantes: "éducation", "sciences naturelles", "culture", "sciences sociales et humaines", "communication et information".

La réunion nationale des Chaires françaises UNESCO se tiendra fin Septembre 2019

LES CLUBS FRANCAIS UNESCO

Les clubs pour l'UNESCO sont un mouvement mondial qui agit collectivement en faveur d'une culture de la paix, d'émancipation des peuples et de défense de l'environnement. Leur objectif principal est de mieux faire connaître la mission, les priorités et les programmes de l'UNESCO au sein de la société civile, auprès des citoyens et auprès des femmes. Ils contribuent ainsi à promouvoir les valeurs, les messages et les actions de l'organisation et jouent un rôle important dans la réalisation de ses objectifs. Ils disposent de la documentation, de l'accès aux événements et de l'opportunité de patronage de l'UNESCO.

En France, le réseau des clubs pour l'UNESCO a été refondé en 2017 pour être mis en conformité avec le nouveau cadre réglementaire relatif aux associations et clubs pour l'UNESCO (39ème session de la conférence générale de l'UNESCO). Ce cadre réglementaire a été défini par l'UNESCO avec la contribution de la Commission française. Il est coordonné par un comité national d'accréditation au sein de la CNFU, constitué des autorités administratives et ministérielles concernées. Le ministère de l'éducation nationale contribue au développement de l'activité des clubs.

Le réseau s'enrichit au fil des appels annuels à candidature accessibles sur le site de la CNFU en fin d'année civile. Les candidatures sont examinées par le comité national d'accréditation et l'accréditation est renouvelée au bout de trois ans d'exercice.

En 2019, le réseau accueillera de nouveaux membres dans un esprit de partage. Dans cette perspective, le 17 novembre 2018 a été signée une convention de coopération entre la Commission française et la Fédération française des clubs pour l'UNESCO. Ceci a permis de clarifier les compétences de la Fédération, qui avait, jusqu'à la réforme des clubs décidée par l'UNESCO, tout latitude en matière d'agrément. Celle-ci relevant pleinement des Commissions nationales, il a été nécessaire d'organiser la relation entre les clubs agréés par la Fédération et les clubs agréés par le Comité d'accréditation au sein de la Commission française ainsi que de régulariser ce processus afin d'être en conformité avec les nouveaux règlements de l'UNESCO dans ce domaine.



© Centre Culturel de l'Ouest - Abbaye de Fontevraud, Pays de la Loire



VILLES APPRENANTES, CRÉATIVES ET INCLUSIVES FRANÇAISES



La Commission française continue son action en faveur du développement du réseau des « Villes créatives », « Villes apprenantes » et « villes inclusives ».

Le réseau des villes créatives distingue aujourd'hui 116 villes dans le monde, ayant chacune identifié la créativité comme un facteur stratégique du développement urbain durable. Les 7 domaines créatifs concernés sont : l'artisanat et les arts populaires, le design, le film, la gastronomie, la littérature, la musique et les arts numériques. A l'heure actuelle le réseau français des villes créatives comprend 4 Villes créatives en France : Enghien-les-Bains (arts numériques), Lyon (arts numériques), Saint-Étienne (design) et Limoges (artisanat et arts populaires). D'autres villes sont intéressées et souhaitent déposer leurs candidatures dans les prochains mois, notamment : Metz (musique) et Angoulême (bande dessinée). Ce label est en plein développement.

La Commission française travaillera avec le « Comité français des Villes créatives », dont le président pour 3 ans est M. Philippe Sueur, maire d'Enghien-les-Bains. Ce Comité, créé le 5 juillet 2018, lors de la première réunion du réseau français des Villes Créatives, œuvrera en concertation avec la Commission française à l'animation et à la promotion du réseau UNESCO des Villes Créatives en France. Cette réunion, qui s'est tenue devant une douzaine de villes françaises (Angoulême, La Rochelle, Bordeaux, Metz, Nancy, Strasbourg...) intéressées par le réseau ou par une éventuelle candidature en 2019 ou 2021, a aussi permis d'informer sur les modalités d'accès à ce réseau et sur les retombées positives d'une adhésion.

La première réunion du Comité français des Villes Créatives s'est tenue les 20 et 21 mars 2019 à St- Etienne.

Le réseau des villes apprenantes regroupe les villes qui se distinguent par leur fort investissement dans l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les villes de Clermont-Ferrand et de Mantes-la-Jolie ont été admises dans le réseau UNESCO des villes apprenantes respectivement en octobre 2016 et en janvier 2017. En intégrant ce réseau mondial, ces deux villes françaises bénéficient d'échanges de bonnes pratiques, de savoirs et de compétences avec des métropoles aux problématiques diverses et situées en Asie, en Afrique en Amérique ou en Europe (sur les continents américain et européen). A l'heure actuelle, les municipalités de Montpellier et de Bordeaux ont témoigné d'un intérêt pour devenir « ville apprenante de l'UNESCO ».

Le réseau des Villes inclusives ou réseau ICCAR (International Coalition of Cities Against Racism) est né en 2004 d'une initiative de l'UNESCO. L'objectif de ce réseau est de réunir toutes les villes désireuses de mener en liaison permanente entre elles, des actions de luttes concrètes contre le racisme et les différentes formes de discrimination. Afin de tenir compte des spécificités culturelles ou des priorités de chaque grande région du monde, ce réseau international ou « coalition internationale » prend appui sur des regroupements régionaux qui ont leur propre activité (congrès ou rencontres plus informels entre 2004 et 2013, se sont donc constituées une coalition pour l'Afrique ; pour les Etats -Unis d'Amérique ; pour l'Amérique latine et les caraïbes ; pour les Etats Arabes ; pour l'Asie et le Pacifique , pour l'Europe. Chaque grande coalition régionale se dote d'un plan d'action en dix points composé d'engagements concernant les différents domaines comme l'éducation, le logement, l'emploi. La France compte en 2019, 19 villes inclusives dont par exemple Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Bordeaux, Dunkerque, Lyon, Nantes...

La première réunion nationale des villes inclusives se tiendra le 20 juin 2019.



DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS
EN DIRECTION D'AUTRES COMMISSIONS
NATIONALES

DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS EN DIRECTION D'AUTRES COMMISSIONS NATIONALES

En 2019 la CNFU continuera à développer et à faire vivre ses coopérations et partenariats internationaux en direction des Commissions nationales d'autres pays.

La Commission nationale française pour l'UNESCO fait partie intégrante du vaste réseau des commissions nationales. La Commission nationale française développe deux types d'approches de ce réseau : au niveau de l'État membre et au niveau des groupes régionaux.

Les coopérations s'amplifieront notamment en direction de l'Afrique dans la continuité du partenariat de la Commission française avec le Bureau de l'UNESCO à Bamako, à l'occasion des « Rencontres d'équations nomades » et la participation de Clubs UNESCO français.

Réunion du réseau européen des Commissions nationales

La Commission française participe au comité d'organisation de la Réunion du réseau européen des Commissions nationales, destinée au partage des expériences mais aussi à la définition de positions communes. Cette réunion importante devait se tenir à Paris en 2018, a été reportée au 24 au 27 février 2019 en Slovénie.

En préparation de cette quatrième réunion du réseau européen des commissions nationales, 24 -27 février, Bled (Slovénie) les grandes lignes de la programmation de la réunion ont été conçues conjointement par les Secrétaires généraux des commissions nationales slovène, britannique, française, allemande, grecque et polonaise. Cet exercice permettra :

- D'impliquer la Commission française dans la réflexion commune sur le rôle des commissions nationales dans la mise en application de l'agenda global des ODD pour 2030, et dans le cadre de la transformation stratégique de l'UNESCO ;
- De définir les thèmes et d'animer trois sessions de travail sur six : l'une sur la transformation stratégique de l'UNESCO ; l'autre sur la mobilisation des commissions nationales sur l'Intelligence artificielle et enfin une dernière consacrée au cadre réglementaire adopté par l'UNESCO en novembre 2017 relative aux associations, centres et clubs pour l'UNESCO.

On le voit, la dynamique du réseau européen sollicitera beaucoup en 2019 la contribution de la Commission nationale française pour l'UNESCO. Pour autant, la CNFU ne négligera pas d'autres axes de coopération importants avec les commissions nationales :

- Les contacts exploratoires avec le groupe francophone des commissions nationales de l'UNESCO ont défini ce que pourrait être le réseau informel des commissions nationales francophones et seront poursuivis à la veille de la prochaine Conférence générale. Le rétablissement de cette réunion, qui se tenait traditionnellement avant chaque Conférence générale, semble être souhaité par beaucoup de commissions nationales, dont, notamment, celles d'Afrique. Son format, son ordre du jour et ses participants feront l'objet d'une réflexion préalable approfondie.

DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS EN DIRECTION D'AUTRES COMMISSIONS NATIONALES

Série de brochures sur les aspects essentiels des rôles et travaux des commissions nationales

La Commission française en coopération avec la Commission allemande et l'UNESCO proposent de produire d'une série de brochures présentant de manière rapide et accessible un aspect particulier des différents rôles et du travail des commissions nationales.

Il y a plus de 10 ans, l'UNESCO avait publié trois volumes sur les rôles et les travaux des commissions nationales: «Textes juridiques des commissions nationales» (2002), «Manuel pour les commissions nationales» (2007) et «Architecture des commissions nationales» (2009). Cependant, des aspects importants du rôle des commissions nationales ont évolué, de sorte que ces publications doivent être actualisées afin d'interpréter de nombreux développements récents, tels que les nouvelles formes de coopération avec les bureaux hors Siège, l'engagement des commissions nationales avec des délégations de l'UNESCO ou encore la coopération (inter)régionale des commissions nationales.

Chaque brochure traiterait de façon brève et pertinente pour tous les acteurs intéressés par l'action de l'UNESCO d'un aspect du rôle et du travail des commissions nationales. Cette série de brochures constituerait une contribution importante au renforcement des capacités des commissions nationales.

Chaque brochure de cette série serait éditée par une commission nationale (ou un groupe de commissions nationales), en étroite liaison avec l'UNESCO. Toutes les commissions nationales seront invitées à proposer des titres supplémentaires dans la série de brochures. Le caractère co-productif et participatif de la formulation de la série de brochures constituerait un trait de caractère essentiel.

La première brochure réalisée par la Commission française portera sur le rôle des Commissions nationales, sous la forme d'un inventaire de leurs responsabilités (de liaison, de coordination, d'information, de représentation et d'exécution.)

Cet inventaire, servirait comme point de départ pour une étude afin de contribuer :

- à recenser les transferts de compétence et le partage des responsabilités avec le Secrétariat
- à comparer la charge de travail des commissions nationales dans leur grande diversité et les meilleures pratiques
- à présenter aux autorités nationales concernées la valeur ajoutée des commissions nationales
- à mobiliser de nouvelles ressources financières auprès de nouveaux partenaires intéressés.

Un premier recensement de ces différentes tâches a été effectué et il a été envisagé de le diffuser avec le concours du Secrétariat, à l'ensemble du réseau des commissions nationales pour leur avis, observations et compléments éventuels.

Ce recensement a été établi sur la base des dispositions pertinentes de l'Acte constitutif, de la Charte des commissions nationales et des différentes résolutions de la Conférence générale intéressant les commissions nationales et traitant de leur rôle de conseil, de liaison, d'information et d'exécution. Il pourra servir comme « table des matières » et point de départ pour le choix des sujets à retenir dans la série des brochures.

Cette étude permettra de mettre en avant la valeur ajoutée du rôle essentiel joué par les commissions nationales en appui de l'action de l'UNESCO; une telle analyse soulignera aussi la faiblesse de moyens dans certains cas et les améliorations proposées pour y remédier.

Enfin ce projet permettra d'avoir un aperçu général de la charge de travail croissante des commissions nationales, du transfert progressif de certaines responsabilités, et de la très grande variété des actions requise.

DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS EN DIRECTION D'AUTRES COMMISSIONS NATIONALES

Les anniversaires 2020-2021

Dans le cadre de l'appel à candidatures par le Secrétariat des propositions de commémoration et célébration d'anniversaires auxquels les Etats membres souhaiteraient que l'UNESCO soit associée au cours du prochain exercice biennal (2020-21), la CNFU a présenté les deux propositions suivantes, relatives à deux éminentes personnalités françaises qui ont marqué leur siècle :

- 250ème anniversaire de la naissance de l'œuvre littéraire d'Olympe de Gouges
- 50ème anniversaire de la fondation de la pensée philosophique de Paul Ricœur

250ème anniversaire de la naissance de l'œuvre littéraire d'Olympe de Gouges

Marie Gouze, dite Olympe de Gouges, est une femme de lettres française, devenue femme politique. Morte guillotinée à Paris lors de la révolution française, le 3 novembre 1793, elle est considérée comme une des pionnières du féminisme français et mondial.

50ème anniversaire de la fondation de la pensée philosophique de Paul Ricœur

Paul Ricœur (1913-2005) est un des grands philosophes français du vingtième siècle. Il reste pour beaucoup le modèle même de l'intellectuel toujours interpellé par l'événement et essayant d'y répondre simplement en penseur, et non en maître penseur. Il développe l'herméneutique, en dialogue constant avec les sciences humaines et sociales.

Ces deux propositions ont été présentées à la date du 15 janvier (délai statutaire), en accord avec la délégation permanente française auprès de l'UNESCO. Conformément à la lettre circulaire du Secrétariat, une des deux propositions de la CNFU est relative à l'égalité des genres et porte sur une personnalité féminine, afin d'assurer un meilleur équilibre des genres dans la liste des propositions. Les dates proposées ne commémorent pas cette fois-ci la naissance ou le décès de ces deux éminents penseurs.

Ces deux propositions sont soutenues par les commissions nationales de la Roumanie et d'Andorre.

Elles seront examinées par le comité intersectoriel du Secrétariat prévu à cet effet puis, si elles sont retenues et estimées conformes aux critères définis par la décision 195EX/25 du Conseil exécutif, par les organes directeurs lors de leurs sessions d'automne 2019.

Enfin, afin de permettre le traitement de ces deux propositions et leur recevabilité, la CNFU a transmis les rapports d'activités concernant les anniversaires célébrés auparavant, en 2016 et 2017, sous l'égide de l'UNESCO (comme approuvé par la résolution 38C/73 de la Conférence générale) et concernant :

- le bicentenaire de la mort de Madame de Staël (romancière et essayiste/ 1766-1817),
- le centenaire de la naissance de Jean Rouch (ethnologue/ 1917-2004), et
- le 350ème anniversaire de la création de l'Académie française des sciences (1666).

Enfin, et toujours en concertation avec la délégation permanente de la France, la CNFU a accordé son soutien aux anniversaires proposés :

- 150ème anniversaire d'Ivan Bounine (Fédération de Russie)
- 100ème anniversaire de la naissance de Georges Cziffra, pianiste franco-hongrois (Hongrie)
- 900ème anniversaire de la naissance d'Attar (République islamique d'Iran)
- 100ème anniversaire de la naissance d'Eugen Coseriu (Roumanie)
- 100ème anniversaire de la fondation de l'institut Ioan Cantacuzino pour les sérums et les vaccins (Roumanie).
- 100ème anniversaire de la naissance d'Amalia Rodrigues, chanteuse de fado, compositrice et actrice (Portugal).

Pendant la période 2018-2020, la Commission française s'engage à mettre en œuvre le plan d'action organisé autour des objectifs stratégiques ci-après et des actions correspondantes, en s'inspirant des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies pour 2030.

En 2019, la Commission vise à contribuer aux priorités globales de l'Organisation, en prêtant une attention particulière à la promotion de l'égalité des genres et aux besoins de l'Afrique, ainsi qu'aux besoins des jeunes et des exclus.

LE TRAVAIL PROGRAMMATIQUE DE LA COMMISSION NATIONALE FRANÇAISE POUR L'UNESCO

1. STRATEGIE ÉDUCATION 2030

2. POLITIQUES SCIENTIFIQUES,
RECHERCHE ET INNOVATION

3. LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET
PARITE HOMMES – FEMMES

4. PROTÉGER, CONSERVER,
PROMOUVOIR ET TRANSMETTRE LE
PATRIMOINE

5. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET
DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS

STRATÉGIE ÉDUCATION 2030

Objectif stratégique 1 : Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

- **Organisation de la Visite d'étude de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPe)**

La Commission française organise la visite d'étude 2019 du Programme de Formation Approfondie de l'Institut international de planification de l'éducation.

Cette visite a eu pour but de présenter les connaissances du système éducatif français à travers la visite d'établissements scolaires, de la maternelle au secondaire afin de retenir un certain nombre de méthodes et de travaux susceptibles d'être appliqués dans les pays des participants.



Date 24 mars - 29 mars 2018; Lieu : Rectorat de Lyon

- **Colloque sur l'apport des sciences cognitives à l'apprentissage et à l'éducation**

Le Conseil scientifique du ministère de l'Éducation nationale présidé par Stanislas DEHAENE, en liaison avec la Commission française propose un colloque international sur l'apport des sciences cognitives à l'apprentissage et à l'éducation.

La recherche sur le fonctionnement du cerveau et les mécanismes d'apprentissage a récemment produit des résultats majeurs.

Le congrès réunira les meilleurs spécialistes du sujet afin de livrer un état des lieux des résultats de la recherche, confronter les différentes approches au plan international et examiner leur impact sur l'école de demain.

Date : 28 et 29 mars 2019

STRATÉGIE ÉDUCATION 2030

Objectif stratégique 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

- **Journée consacrée à l'Éducation à la citoyenneté mondiale dans les territoires**

La Commission française s'est engagée dès 2016 à faire connaître auprès des acteurs français du monde de l'éducation, le point 4.7 de l'Objectif de Développement Durable (ODD-4) à savoir le concept de « citoyenneté mondiale ».

Depuis 2016, en partenariat avec les recteurs d'académies, la CNFU organise des journées « Éducation à la citoyenneté mondiale et française ». Ces journées réunissent entre 100 et 150 élèves de la 3ème à la Terminale, invités, sous l'impulsion de professeurs, à réfléchir sur les valeurs de la République Française et sur l'articulation entre citoyenneté mondiale et citoyenneté française. Cette opération est aussi organisée au sein du réseau de l'AEFE sous le thème « Education à la citoyenneté mondiale et européenne ».



Date et lieux à venir en 2019 : Marseille / Lyon – 16 mai 2019 / Strasbourg
din septembre 2019 / Montpellier

- **Suivi des recommandations du colloque « Éducation et protection de la petite enfance, berceau de la cohésion sociale »**

Le colloque « Éducation et protection de la petite enfance, berceau de la cohésion sociale » organisé par la Commission française et l'UNESCO en 2018 a abouti à des recommandations qui vont alimenter un projet de texte déclaratif visant à relever les défis de l'inclusion au niveau de la petite enfance qui sera discuté durant l'année 2019 en partenariat avec l'UNESCO et le ministère de l'Éducation nationale.



Date : 2019 – 2020

STRATÉGIE ÉDUCATION 2030

Objectif stratégique 3 : Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030

- Première consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation concernant l'enseignement technique et professionnel (2015)

La Commission française apportera sa contribution au premier rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2015 concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) qui devrait être soumis à la Conférence générale à sa 40e session en 2019. Cette recommandation vise à promouvoir l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. La Commission française participera, en liaison avec le ministère de l'Éducation et la Délégation Permanente, à la rédaction du rapport national couvrant la période 2015-2019.



- Participation au groupe d'expert sur la convention mondiale sur la Reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur.

La Commission française, en liaison avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, participe aux groupes d'experts internationaux chargés d'élaborer la Convention mondiale sur la Reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur, Convention qui sera soumise pour validation à la conférence générale de 2019.

- Participation au groupe de coopération technique sur les indicateurs des ODD4

La Commission nationale siège en tant que représentante de la France au sein du groupe de coopération technique sur les indicateurs des objectifs du développement durable 4 qui a été mis en place par les Nations Unies et l'UNESCO.

STRATÉGIE ÉDUCATION 2030



- Réunion intergouvernementale d'experts relative au projet de recommandation concernant les ressources éducatives libres.

L'urgence aujourd'hui est la mise en oeuvre globale, politique et organisationnelle, des engagements pris depuis la Déclaration de Paris issue du premier Congrès mondial sur les Ressources éducatives libres tenu à l'UNESCO du 20 au 22 juin 2012.

L'accès à des ressources éducatives de qualité, partagées librement et légalement (licence creative commons) est un enjeu mondial sous toutes les latitudes. « Open education at creative commons », dirigé par l'américain Cable Green, réunit plus de cinq-cents chercheurs et experts dans divers domaines de la connaissance dans un réseau mondial de plus de 85 pays. Les REL servent l'Objectif de développement durable 4 Education 2030 de l'UNESCO : « assurer une éducation inclusive et efficace de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

Le développement des REL marque une ère nouvelle où l'éducation sera véritablement un bien public et un droit ouvert à tous les humains. C'est la transformation globale de l'éducation afin de la rendre meilleure aux yeux de l'ensemble de la communauté éducative. Des milliers de professeurs, de chercheurs, d'experts et de partenaires publics et privés sont prêts à relever ce défi immense.

La Commission participera sur proposition de la Délégation permanente française auprès de l'UNESCO à la réunion intergouvernementale d'experts relative au projet de recommandation concernant les REL. Sur sa proposition le professeur Colin de la Higuera de l'université de Nantes, titulaire de la chaire UNESCO en technologie pour la formation des enseignants en REL, a été nommé également.

POLITIQUES SCIENTIFIQUES, RECHERCHE ET INNOVATION

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

- **Cérémonie de remise de bourses Fondation l'Oréal**

Comme chaque année la Fondation l'Oréal, avec l'Académie des Sciences et la Commission française reconnaissent le travail de 30 jeunes doctorantes et post-doctorantes, sélectionnées, pour la qualité et le fort potentiel de leurs travaux de recherche, par un jury présidé par Sébastien Candel, Président de l'Académie des sciences, et composé de membres éminents de la communauté scientifique. Comme chaque année, les doctorantes seront récompensées par des bourses afin de les accompagner dans la suite de leur carrière et de soutenir leurs travaux de recherche.

Date 2019-2020



- **Promotion de l'Année internationale des Nations Unies du Tableau périodique des éléments chimiques**

Le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) a lancé à l'occasion de l'anniversaire du tableau de Mendeleïev le dossier CNRS/sagascience « Le tableau de Mendeleïev, 150 ans d'histoire » qui propose de rendre accessible, en mots et en images, chacun des 118 éléments qui le composent. La commission nationale a promu ce dossier dans ses réseaux afin de sensibiliser à l'Année internationale des Nations Unies du Tableau périodique des éléments chimiques. Ce tableau interactif retrace les grandes caractéristiques et les usages concrets des éléments, des anecdotes qui les entourent, ainsi que les travaux et applications récents menés au sein des laboratoires du CNRS et de ses partenaires.



Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

- **Penser le transhumanisme**

Cette réflexion prolonge celles menées sur la responsabilité du chercheur scientifique et sur les changements climatiques (novembre 2017).

En effet, le transhumanisme est au cœur de la réflexion – à dimension nationale et internationale – visant à s'interroger sur les principes éthiques qui doivent guider les évolutions engendrées par le transhumanisme. Inspirée par la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, ainsi que la Déclaration envers les générations futures (1997) et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005), cette réflexion s'inscrit dans le projet de la Directrice générale de l'UNESCO, d'une possible Déclaration sur l'éthique et l'intelligence artificielle, dans la perspective de la Conférence générale de 2019. En lien avec la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO, la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et différents partenaires dont la MGEN, la Commission française a engagé en mars 2018 un travail d'analyse et de réflexion (www.unesco.fr) qui se poursuit par un cycle d'auditions et de consultations.

Date : 2018 - 2020 ; Lieu : UNESCO



CIMPA

- **Journée internationale des mathématiques, Colloque « Les mathématiques au service du développement »**

En partenariat avec le Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA), Centre UNESCO de catégorie 2, basé à Nice Sophia Antipolis, la Commission française prépare à l'UNESCO une journée internationale afin de promouvoir les mathématiques comme outil au service du développement durable.

Date : 15 mars 2019 ; Lieu : UNESCO

- **Développement durable et réchauffement climatique**

En ce qui concerne le projet « Ice Memory », projet de sauvegarde de la mémoire des glaciers de montagne dans un contexte de changement climatique, la Commission française a également poursuivi son activité de coordination auprès du secrétariat de l'UNESCO pour le suivi de la résolution qu'elle avait présentée en 2017 auprès du Conseil exécutif. L'objectif étant une implication de différents secteurs du secrétariat de l'UNESCO dans cette importante initiative multidisciplinaire portée par la France et l'Italie.

Date : 2019-2020

POLITIQUES SCIENTIFIQUES, RECHERCHE ET INNOVATION

- **Projet d'un « Fonds pour la planète »**

Fin 2017, La Commission française et Le Groupe La Poste, représentée par la Directrice de l'engagement sociétal du Groupe La Poste, Muriel BARNEOUD, ont signé une lettre d'intention commune pour un projet d'étude concernant la création d'un fonds de compensation carbone. Un groupe de travail opérationnel a été en place pour étudier notamment l'intérêt et le sens du projet rebaptisé aujourd'hui « fonds pour la planète. Plusieurs grands projets ou programmes scientifiques de l'UNESCO pourraient entrer dans cette démarche dans leur déclinaison française ou internationale (Programme mondial d'éducation au développement durable, Réserves bio-sphères mondiales ; Programme « Ice-Mémoire » ; Préservation des géoparc ; Programme UNESCO-ONU pour faire face au changement climatique ; Convention sur le patrimoine culturel et naturel mondial, etc...).

Suite à ce travail commun, plusieurs propositions de conventions ont été adressées officiellement en novembre 2018 à différentes entités du Groupe La Poste : DPDGroupe, la Banque Postale et la Branche Courrier Colis. D'autres entreprises vont également être sollicitées dans ce cadre.

Date : 2018 - 2020

- **Projet de création d'un Centre UNESCO de catégorie 2 sur l'Eau à Montpellier**

Compte tenu de l'immense potentiel qu'offre la communauté scientifique de la région de Montpellier dans le domaine de l'eau, la Commission Française, en lien avec l'Université de Montpellier, a pris l'initiative de déposer une demande pour la création d'un Centre UNESCO de catégorie 2 sur cette thématique. Ce Centre, sera l'un des plus grands centres de recherche et de formation sur l'Eau au monde, avec quelques 340 chercheurs, enseignants, ingénieurs et techniciens, et une centaine de doctorants. Il rassemblera une large variété de disciplines de la communauté scientifique de l'eau et de l'environnement de Montpellier, allant de la bio-géochimie, à la physique, en passant par les sciences humaines et sociales et la santé publique. Ce centre ICIReWaRD s'inscrit en cohérence avec la place qu'occupe l'eau dans la recherche et l'enseignement à l'université de Montpellier et son projet MUSE, et s'inscrit en droite ligne avec l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), avec l'Accord de Paris sur le changement climatique, et les priorités fixées par les membres du comité national français du PHI pour les années à venir. Suite à l'étude de faisabilité qui sera réalisée par le secrétariat, la décision finale de création de ce Centre devra être prise par le Conseil Exécutif de l'UNESCO en octobre 2019 pour être avalisée par la Conférence Générale de l'UNESCO en novembre 2019.

Date : 2019

- **Création d'un jardin potager bio au siège de l'UNESCO**

Un jardin potager bio au siège de l'UNESCO constituerait un message symbolique fort sur l'engagement de l'Organisation en matière de biodiversité et de développement durable dans un contexte de changement climatique et de transition écologique. Un tel espace représenterait le rapport de l'humain à la nature, une nature nourricière, pourvoyeuse de son alimentation et indispensable à sa survie. Il permettrait également d'organiser des ateliers éducatifs et des événements de sensibilisation autour de la biodiversité.

Ce jardin, présenté par la Commission française, devrait pouvoir être officiellement inauguré au printemps 2019, lors de la réunion de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique, (IPBES) considéré comme le « GIEC de la biodiversité », qui se tiendra à l'UNESCO du 29 avril au 4 mai 2019 ou lors de la journée mondiale de la biodiversité le 22 mai. A la demande du Secrétariat de l'UNESCO, le projet sera présenté au Comité du siège pour examen et approbation en mars 2019.

Le bâtiment de l'UNESCO abrite depuis sa conception un jardin japonais Zen, également appelé jardin de la Paix. A l'instar de ce jardin, don du Japon, créée en 1958 par le grand paysagiste américano-japonais, Isamu Noguchi, cet espace sera réalisé avec le concours d'un jardinier/paysagiste français de renom (Louis Albert de Broglie a été retenu) et sera un don de la France. Des financements publics (Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Mairie de Paris...) et des financements privés (Grandes entreprises/Banques) doivent préalablement être sécurisés.

Date 2019-2020

POLITIQUES SCIENTIFIQUES, RECHERCHE ET INNOVATION

- **Comité national des Géoparcs de France**

La Commission française travaille en collaboration avec le Comité national des Géoparcs de France. La Commission française a continué son suivi du programme des Géoparcs depuis la signature d'une convention, le 13 décembre 2017, avec le Comité National des Géoparcs de France relative à la mise en œuvre sur le territoire du Programme Géoparcs UNESCO, et notamment la récente labélisation par l'UNESCO du Géoparc du Beaujolais. La France est candidate pour l'accueil de la réunion mondiale des Géoparcs en 2022.



Le lent travail de l'eau © G.Lansard sur le site officiel du site de Bauges

© Anne Chopin



- **Comité national Mab - Mab France (Man and the Biosphere)**

La Commission française suit avec attention les activités développées par Mab France, notamment en assistant régulièrement à l'Assemblée générale de l'association et à la remise des trophées. Elle soutient le travail conduit par l'Association MAB France avec le Comité national de la biodiversité, avec l'Agence française pour la biodiversité et avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET PARITÉ HOMMES – FEMMES

Objectif stratégique 6 : Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques

- **« Cafés femmes »**

Depuis l'été 2018, la Commission française propose une série de rencontres intitulées « cafés femmes » ayant pour objectif de faire connaître le parcours et le témoignage de personnalités féminines.

Avril 2019 : Café femmes autour de Nicolas Mietton, pour son ouvrage « Les femmes de pouvoir sous l'Antiquité », avec la participation de femmes de la Méditerranée de l'Unesco, Editions Prisma, 2018

Mai 2019 : « Les femmes bâtisseuses et gardiennes du patrimoine en Outre-Mer et en Afrique », avec Gisèle Bourquin, présidente de l'association Femmes au-delà des Mers, Caroline Kurhan, historienne, qui a vécu quinze ans en Égypte, Marie-Eve Cortès, en charge du patrimoine pour la ville d'Albi, qui a travaillé sur Abomey, au Bénin, où les Amazones détenaient le pouvoir. Marie-Eve Cortès a été intronisée par les femmes d'Abomey pour son action.

Juin 2019 : Dans le cadre du 50ème anniversaire du premier pas de l'homme sur la Lune, « Regards sur les soixante femmes astronautes des différents continents », avec Anne-Catherine Robert-Hauglustaine, directrice du Musée de l'air et de l'espace.

Septembre 2019: « Femmes et arts, la relève des jeunes femmes, des pistes pour le présent et l'avenir » dans le cadre de la semaine des cultures étrangères (FICEP) consacrée aux « femmes créatrices ».

Octobre 2019 : Les femmes migrantes, enjeux, épreuves, réussites, apports dans la mondialisation

Novembre 2019 : Célébration du 70ème anniversaire de la publication du Deuxième sexe, de Simone de Beauvoir : modernité et témoignages à travers les continents.

Date : 2019

- **Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes :**

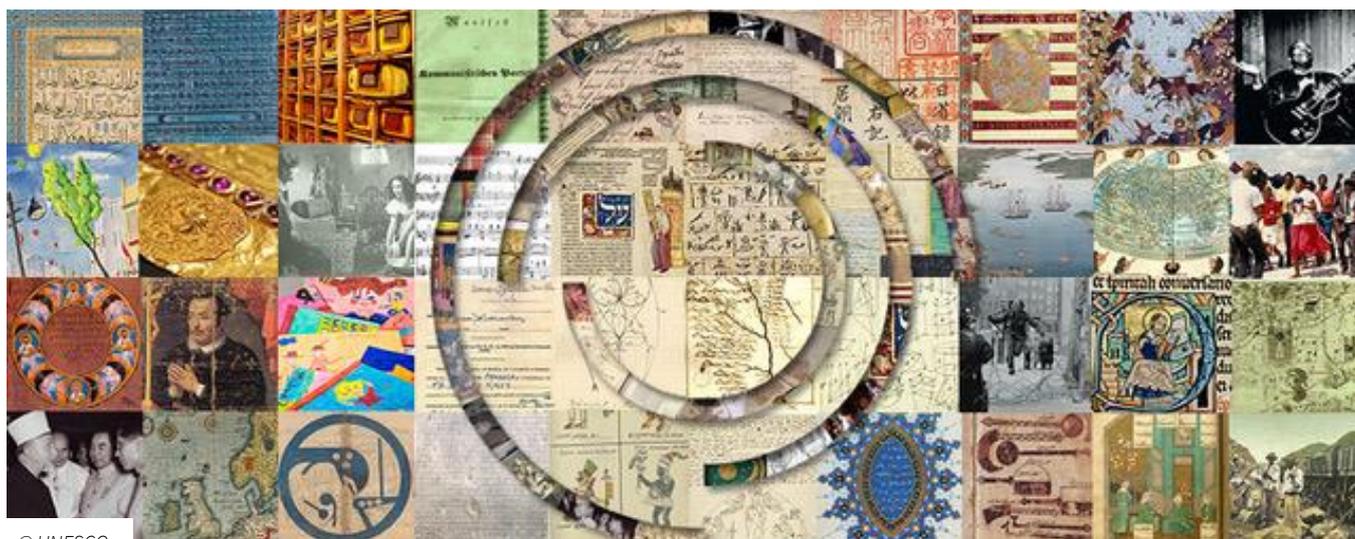
Rencontre avec les lycéens d'Île de France, notamment sur les questions d'égalité femmes-hommes, dans le cadre de la célébration du 70ème anniversaire de la publication du « Deuxième Sexe » de Simone de Beauvoir, ouvrage traduit en plus d'une cinquantaine de langues.

Date : 2019

Lieu : plusieurs lycées d'Île de France

PROTÉGER, CONSERVER, PROMOUVOIR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE

Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine



© UNESCO

- Réunion d'information sur le programme Mémoire du monde

La première réunion nationale des gestionnaires d'un bien français inscrit au registre Mémoire du monde de l'UNESCO qui s'est tenue en 2018 avait permis un très riche échange sur le développement en France de ce programme de l'UNESCO consacré à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine documentaire. Aussi, la CNFU, le comité français Mémoire du monde et le ministère de la culture ont décidé d'organiser en 2019 une nouvelle réunion de ce type.

Cette deuxième rencontre nationale des gestionnaires de biens Mémoire du monde se tiendra à Albi le 21 juin 2019. La ville d'Albi a été choisie en raison de sa double inscription dans les programmes de l'UNESCO : au titre du Patrimoine mondial pour la Cité épiscopale et au titre de Mémoire du monde pour la Mappa Mundi. Le programme de cette rencontre sera prochainement disponible sur notre site.

Le Programme Mémoire du monde, créé par l'UNESCO en 1992 pour la protection et l'accessibilité du patrimoine documentaire sous toutes ses formes : imprimé, graphique, audiovisuel et, maintenant, numérique, le programme Mémoire du Monde gère un Registre international dans lequel sont inscrits plus de quatre cents documents ou ensembles documentaires « d'importance mondiale » dont la préservation et l'accessibilité sont considérées comme une priorité. Cette réunion ouverte aux bibliothécaires, archivistes, et à tous ceux qu'intéresse l'avenir du patrimoine sera l'occasion de faire le point sur l'actualité d'un programme en plein développement et auquel la France prend une part très active.

Date : 21 juin 2010

Lieu : Albi

- L'esprit de l'Olympisme, Patrimoine Culturel Immatériel

A l'initiative de Daniel Janicot et de Guy Drut, le Président de la République a souhaité que soit porté sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (Convention de 2003) l'esprit de l'Olympisme. Un comité de pilotage a été créé associant notamment la Commission française et le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO).

Date : 2018-2019

PROTÉGER, CONSERVER, PROMOUVOIR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE

- **Participation au colloque de l'Université Senghor - De la pierre au papier, du papier au numérique**

Du 25 au 28 février 2019, l'Université Senghor à Alexandrie organise un colloque international autour du sujet : « De la pierre au papier, du papier au numérique : quels moyens de sauvegarde du patrimoine ? ». Ce colloque voit le jour dans un contexte international marqué par la globalisation économique et diverses crises politiques, notamment celle du terrorisme.

De nombreux professionnels des milieux patrimonial, scientifique, numérique et archivistique interviendront afin de réfléchir ensemble aux moyens à mobiliser face à ces urgences. Gérald Grunberg, Président du comité français Mémoire du Monde, conseiller à la Commission française et membre du Conseil académique de l'Université Senghor interviendra pour mettre en lumière et questionner les inégalités de traitement des différents programmes de l'Unesco en partant d'un constat et d'une question : pourquoi le patrimoine documentaire (Mémoire du monde, programme de 1992) ne bénéficie-t-il pas au sein de l'UNESCO du même degré d'attention et de protection que le patrimoine mondial des paysages et des sites (convention 1972) ou que le Patrimoine culturel immatériel (convention de 2003) ? Un bref rappel de ce qu'est le programme Mémoire du monde et de ses évolutions en cours permettra d'ouvrir des pistes de réflexion sur ces questions.

Date : 28 février 2019

Lieu : Université de Senghor, Alexandrie

- **Journée de restitution du Dictionnaire comparé de droit du patrimoine culturel, deuxième édition, CNRS éditions**

La Commission soutient la réalisation de la deuxième Edition du « Dictionnaire comparé du Droit du patrimoine culturel » (première Edition 2014, CNRS édition). Cette seconde édition comprendra les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Lettonie, Pologne, Suisse, en outre, le Droit international et le Droit Européen (Union européenne et Conseil de l'Europe). Une journée de restitution sera organisée en présence des auteurs et a des destinations des professionnels de la culture.

Date 2019-2020.

- **Colloque - Une approche interdisciplinaire du patrimoine culturel immatériel**

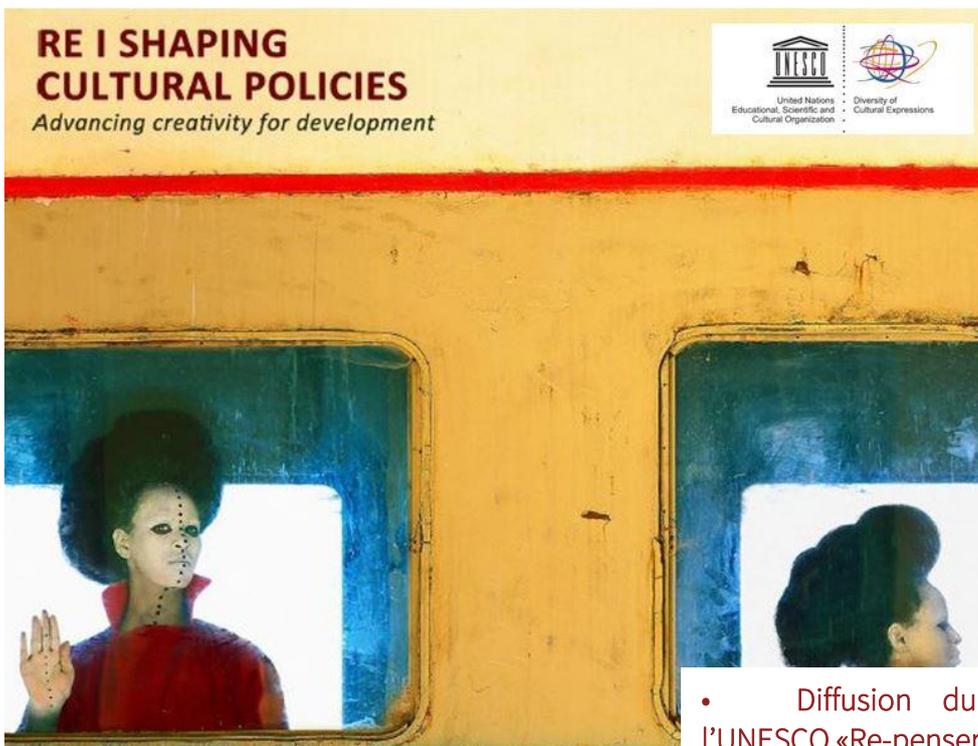
Le projet de colloque part du constat suivant : 15 ans après l'adoption de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le patrimoine culturel revient au centre de l'attention, notamment grâce à l'année européenne du patrimoine culturel et aux nombreux débats et discussions menés par l'Union européenne, qui interrogent le lieu de conservation des biens culturels, des archives et de leur documentation. Les diverses facettes qui composent le patrimoine culturel doivent être considérées différemment les unes des autres – aussi bien sur le plan professionnel que dans la pratique. Les professionnels de musée, les scientifiques et enseignants d'université, les étudiants, les avocats et d'une manière générale toute personne intéressée sont ciblés.

Date 7-8 mars 2019

Lieu : Musée des cinq continents, Munich – Grand Auditorium

PROTÉGER, CONSERVER, PROMOUVOIR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE

Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles



- Diffusion du Rapport mondial 2018 de l'UNESCO «Re-penser les politiques culturelles»

La série des Rapports mondiaux a été conçue pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). Elle sert également à montrer comment ce processus contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Le Rapport mondial de 2018 examine comment la Convention de 2005 a inspiré des changements politiques aux niveaux mondial et national dans dix domaines clés de l'action politique. Il propose un ensemble de recommandations politiques pour le futur et met l'accent sur l'adaptation des politiques culturelles, fondées sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, afin de faire face aux transformations rapides suscitées par l'environnement numérique. De même que pour la promotion du Rapport mondial sur les sciences, la Commission française a relayé les efforts consentis par l'UNESCO pour réaliser des rapports d'une telle envergure afin de contribuer à faire mieux connaître l'activité programmatique de l'UNESCO.

Date : 2019

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS

Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir



- **Déclaration internationale sur le dessin de presse**

Une centaine de dessinateurs de presse issus de plusieurs pays ont rédigé une « déclaration pour la reconnaissance du dessin de presse comme un droit fondamental ». Ils ont sollicité officiellement novembre 2018 la Directrice Générale de l'UNESCO pour lui remettre cette déclaration à l'UNESCO sur le modèle de la déclaration de Windhoek (Namibie) du 3 mai 1991 sur la liberté de la presse rédigée par des journalistes et qui est devenue un texte de référence de l'UNESCO. Pour les dessinateurs, il s'agit de proposer un premier texte international de consensus sur le sujet en fédérant les principaux acteurs mondiaux qui ont de fortes divergences. L'initiative est portée par des dessinateurs français, a vocation à inscrire dans le prochain C4 et C5, le dessin de presse comme marqueur de la liberté d'expression. Ils ont sollicité appui, soutien et conseils auprès de la CNFU.

Date : 2018-2020

- **Projet d'évaluation du développement des médias en France**

L'UNESCO, propose que chaque État membre évalue le « développement des médias » dans son propre pays en suivant une méthode approuvée par le Conseil Intergouvernemental du Programme intergouvernemental pour le Développement de la communication (PIDC) lors de sa 26e session (26-28 mars 2008). Cette méthode, mise en œuvre à ce jour par plus de 20 pays, s'appuie sur des indicateurs. Il s'agit d'un état des lieux sous forme d'« auto-évaluation » consensuelle qui repose sur plus de 100 indicateurs quantitatifs et qualitatifs. La CNFU propose de mener à bien ce projet pour la France sur l'année 2019 en partenariat avec les directions concernées au sein de l'UNESCO comme au sein des institutions françaises. Plusieurs acteurs (groupe de presse, syndicats, ONG...) ont donné un accord de principe pour intégrer un éventuel comité de pilotage ou de liaison.

Date : 2018-2020



LA VISIBILITÉ DE LA
COMMISSION NATIONALE
FRANÇAISE

LA VISIBILITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE FRANÇAISE

Depuis 2015 beaucoup a été fait pour accroître la visibilité. Des résultats ont été obtenus grâce à une réorientation depuis 2016 de notre stratégie qui a porté sur le renforcement de la présence de l'UNESCO sur le territoire français d'une part, et sur l'intensification de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux d'autre part.

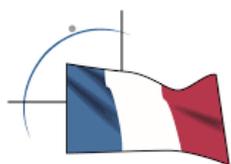
La Commission met ses ressources au service des acteurs de la société civile qui souhaitent obtenir une labélisation UNESCO ou joindre un réseau de l'UNESCO.

- **Les Prix UNESCO**

La Commission française a cherché au cours de ces quatre dernières années à soutenir et à encourager des candidatures françaises à des Prix de l'UNESCO. En raison des thématiques et de la forte volonté de l'UNESCO de valoriser des activités, des centres de recherches, des ONG de pays en développement et de pays les moins avancés une seule candidature soutenue par la France a été retenue. Néanmoins chaque année la Commission française propose la candidature de chercheurs, de start-up, d'équipe universitaire, d'associations soigneusement sélectionnés pour répondre aux critères de chaque prix. Mais force est de constater que les lauréats de ces prix sont plutôt originaires des pays du Sud.

Ce sont majoritairement les candidats qui s'adressent à la Commission française pour solliciter un soutien de la commission afin de se présenter à un prix. La Commission pourrait identifier des projets innovants dans le but de proposer à ceux qui les portent de concourir aux prix UNESCO.

- **Les patronages de la Commission française et de l'UNESCO**



sous le patronage
de la Commission
nationale française
pour l'UNESCO

Les patronages participent à la fois de l'activité programmatique et de la stratégie de visibilité de la Commission nationale française pour l'UNESCO. Entre 2015 et 2018, le nombre de demandes de patronage ou de soutien a augmenté d'un peu plus de 48%. La CNFU a traité en 2018 cent-soixante et onze dossiers. Ceci a permis de faire rayonner la Commission puisque le logo est systématiquement reproduit sur tous les supports de communication des activités patronnées ou soutenues. Il est à noter que ces activités restent majoritairement parisiennes et franciliennes, il serait sans doute pertinent d'avoir une politique d'identification de réalisations portées par les régions auxquelles la Commission pourrait proposer le label du patronage afin d'étendre le rayonnement de la Commission dans toute la France.

L'annonce des événements patronnés sur la page Facebook de la Commission est très appréciée par les porteurs de projet et il est prévu de le faire plus systématiquement, de même pour que la liste de ces événements sur le site internet devrait plus exhaustive.

LA VISIBILITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE FRANÇAISE



- **Le site internet de la CNFU www.unesco.fr et réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Youtube, Soundcloud et lettre d'information**

La Commission française s'est dotée d'un nouveau site internet en juillet 2014, ainsi que d'un plan de communication sur les réseaux sociaux afin d'accroître sa visibilité en ligne sur www.unesco.fr et Facebook, Twitter, Youtube, Soundcloud. Ce site permet à la fois de présenter de manière générale les objectifs et le champ d'action de la Commission française, mais aussi ses projets et l'usage du patronage, ainsi qu'une cartographie de l'UNESCO en France, qui permet de rassembler en un seul site les programmes UNESCO tels que : sites français inscrits au patrimoine mondial, le patrimoine immatériel, les réserves de biosphère, les villes créatives, le réseau des écoles associées et des Chaires UNESCO, le registre de la Mémoire du Monde... La refonte du site internet a permis une augmentation notable des visites sur le site. Notre site est hébergé sur le site de la Délégation française de l'UNESCO et bénéficie d'un appui logistique du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- **Développement d'une plateforme numérique à destination de la société civile et de la jeunesse.**

Une plate-forme a été développée durant toute l'année 2018 en rôle complémentaire au site institutionnel de la CNFU www.unesco.fr. Elle permettra de rendre les réseaux plus accessibles à la société civile et sera en prise directe avec cette dernière, ce qui rendra de facto, le partenaire plus accessible. L'objectif est de créer une émulation du réseau avec les entreprises et des opportunités pour la co-construction de projets au sein des réseaux, renforçant les liens avec les partenaires via une page consacrée : liens vers les sites partenaires, relai de leurs appels à projets sur les thématiques qui nous concernent (e.g. éducation, développement durable, citoyenneté, échanges culturels internationaux etc.). La modération sera continue en flux tendu par le community manager et s'appuiera sur les moyens des outils de communication.

Date : 2019



COMITÉS NATIONAUX EN
APPUI DES PROGRAMMES
DE L'UNESCO

COMITÉS NATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX EN APPUI DES PROGRAMMES DE L'UNESCO

En 2019 verra le renforcement des relations entre la Commission française et les différents secteurs de l'UNESCO : participation accentuée de la Commission aux travaux du Conseil exécutif; soutien accru aux Comités nationaux en appui des programmes de l'UNESCO; participation élargie aux conseils et comités intergouvernementaux des programmes de l'Organisation.

Participation de la Commission nationales aux Conseils et comités - Intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO :

- Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) Comité international de bioéthique (CIB)
- Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB)
- Conseil Intergouvernemental du Programme pour la Gestion des transformations sociales (MOST)
- Conseil intergouvernemental du Programme Hydrologique international (PHI)
- Conseil intergouvernemental du programme international pour le développement de la communication (PIDC)
- Conseil intergouvernemental du programme information pour tous (PIPT)
- Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)
- Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale
- Conseil du Programme international de géosciences (PICG)

COMITÉS NATIONAUX EN APPUI DES PROGRAMMES DE L'UNESCO

Participation de la Commission nationale aux groupes d'experts et réunions intergouvernementales mis en place par l'UNESCO :

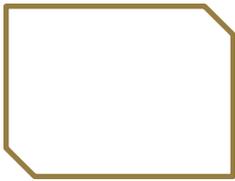
- Réunion intergouvernementale et participation au groupe d'experts sur la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur
- Participation au groupe de coopération technique sur les indicateurs des ODD4
- Réunion intergouvernementale d'experts relative au projet de recommandation concernant les ressources éducatives libres.

Suivis par la Commission nationale aux travaux des Comités nationaux :

- Comité national des Géoparc de France
- Comité national Mab - Mab France (Man and the Biosphere)
- Le comité national des biens français du patrimoine mondial
- Le comité français du Patrimoine ethnologique et immatériel
- Comité français du programme mémoire du monde
- Comité français des Sciences Humaines et Sociales (MOST)
- Comité français des Villes Créatives de l'UNESCO
- Comité national français du Programme Hydrologique international (PHI)



CALENDRIER



- 24 - 27 février 2019 — Réunion du réseau européen des Commissions nationales, Blet, Slovénie
- 25 - 28 février 2019 — Participation au colloque de l'Université Senghor - De la pierre au papier, du papier au numérique
- 8 mars 2019 — Café Femmes, 70ème anniversaire de la publication du Deuxième sexe, de Simone de Beauvoir : modernité et témoignages.
- 7 - 8 mars 2019 — Colloque - Une approche interdisciplinaire du patrimoine culturel immatériel, Musée des cinq continents, Munich
- 11 mars 2019 — Comité d'accréditation Club UNESCO
- 15 mars 2019 — Colloque - Journée internationale des mathématiques « Les mathématiques au service du développement », UNESCO
- 20 mars 2019 — 1er réunion du Comité français des Villes Créatives à St- Etienne
- 24 - 29 mars 2019 — Visite d'étude de l'IIPE, Rectorat de Lyon
- 28 - 29 mars 2019 — Colloque sur l'apport des Sciences cognitives à l'apprentissage et à l'éducation
- 13-15 mai 2019 — Opération Ambassadeurs en herbe
- 20 juin 2019 — Réunion du comité français mémoire du monde
- 21 juin 2019 — Rencontre nationale mémoire du monde à Albi
- Juin 2019 — Jury des bourses l'Oréal-UNESCO pour les femmes et la Science
- Octobre 2019 — Cérémonie de Remise des bourses l'Oréal-UNESCO pour les femmes et la Science

Tout au long
de l'année
2019

- Création d'un Jardin Bio à l'UNESCO
- Cycle d'auditions « Transhumanisme, quelles frontières pour l'Humain augmenté ? »
- Promotion de l'Année internationale des Nations Unies du Tableau périodique des éléments chimiques
- Diffusion du Rapport mondial 2018 de l'UNESCO « Re-penser les politiques culturelles »
- Second site Internet destiné aux réseaux de la CNFU (Plateforme numérique interactive)
- Déclaration des dessinateurs de presse
- Indicateur de développement des médias
- Journée consacrée à l'éducation à la citoyenneté mondiale - Marseille / Lyon / Marseille / Strasbourg / Montpellier
- Réunion des Clubs UNESCO
- Réunion des Chaires UNESCO
- Concours de la Jeunesse au Service de la Paix (France TV et Ecoles Associées)
- Education au Développement Durable, lutte contre le changement climatique (UNESCO et Ecoles associées)
- Journée de restitution du Dictionnaire comparé de droit du patrimoine culturel, deuxième édition, CNRS éditions
- Participation à l'organisation de la Conférence internationale Science, développement humain et éthique, avec le CERN et l'IUAPP dans la cadre des rencontres du Vietnam
- Contribution à l'étude de faisabilité pour la création d'un Centre UNESCO de catégorie 2 sur l'eau à l'Université de Montpellier

Publication 2019 en cours

- Inventaire des programmes et des activités de l'UNESCO dans les régions françaises. Ed 2019
- Brochure Chaires UNESCO 2019
- Brochure Club UNESCO 2019
- Brochure Ecoles Associées UNESCO 2019
- Inventaires des responsabilités des Commissions nationale (Coproductio UNESCO)
- Commission nationale française pour l'UNESCO (brochure de présentation)
- Actes du colloque "Les dynamiques du Droit dans l'évolution de la protection internationale du patrimoine culturel"
- Dictionnaire comparé de droit du patrimoine culturel, deuxième édition, CNRS éditions

Diffusion des publications 2018 réalisées :

- Etude et recommandation sur la mise en œuvre en France de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI)
- Madame de Staël, Femme de notre temps, actes du colloque organisé à l'occasion du bicentenaire de la mort de Germaine de Staël, Romancière et essayiste (1766-1817), Jeudi 22 juin 2017, Maison de l'UNESCO
- Education et protection de la petite enfance, berceau de la cohésion sociale, actes du colloque organisé le 5 et 6 mars 2018, Maison de l'UNESCO
- Transhumanisme, P. PEDROT, P. LARRIEUMA Ma Editions 2018
- Enseignement des sciences et questionnement éthique, Urgence sociétale et opportunité pour l'enseignement, Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences 2018/1 (Vol. 29), Éditeur : ESKAnternationale du patrimoine culturel"
- Dictionnaire comparé de droit du patrimoine culturel, deuxième édition, CNRS Editions
- Rapport d'activité 2018 de la Commission nationale française pour l'UNESCO
- Programmation 2019 de la Commission nationale française pour l'UNESCO

Direction de la publication :

Alexandre Navarro, Secrétaire général

Email : alexandre.navarro@diplomatie.gouv.fr

TEL : 01 53 69 39 55

Adresse : Commission Nationale Française pour l'UNESCO
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
57 Boulevard des Invalides, 75007, Paris

RETROUVEZ- NOUS SUR :

WWW.UNESCO.FR

TWITTER : CNFUNESCO

FACEBOOK : COMMISSIONNATIONALEFRANCAISEUNESCO

SOUNDCLOUD : CNFU

YOUTUBE : COMMISSION NATIONALE FRANCAISE POUR L'UNESCO